



# Plan de protection



**Version 6.0**

**Valable dès le 13.09.2021**

**Gil Pinto-Pereira, 079 431 74 65**

*Afin de vous faciliter la prise de connaissance, les dernières modifications sont mise en évidence en rouge.*

## 1 Mesures clubs & centres

### 1 Personne mandatée COVID-19

Chaque club doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

#### Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC Versoix est Gil Pinto-Pereira, 25A chemin Maurice-Ravel, 1290 Versoix - [gil.pintopereira@ik.me](mailto:gil.pintopereira@ik.me) - 079 431 74 65.

### 2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations.

#### Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes:

Les locaux, les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés par le personnel d'entretien ;

Les portes et portails restent ouverts dans la mesure du possible pour réduire les contacts au maximum ;

Le balayage et l'entretien des courts sont assurés par la personne en charge du Tennis Club de Versoix ;

Le Tennis Club de Versoix est responsable du nettoyage et de la désinfection du matériel utilisé. Les produits nécessaires sont de la responsabilité de l'utilisateur.

### 3 Eloignement physique

Respect des distances (distance minimale de 1,5m entre les personnes).

#### Mesures

La distance physique est assurée par les mesures suivantes :

L'accès aux courts intérieurs et la sortie se font par le hall d'accès ou le club house ;

Les bancs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres ;

L'accès et la capacité du club house sont limités et affichés ;

Il faut continuer à renoncer à la traditionnelle poignée de main.

#### 4 Port du masque et certificat

Eviter la transmission du virus.

Mesures
<p>Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments du Centre Sportif sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• lors de l'activité sportive et pour les personnes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de moins de 12 ans ;</li> <li>• pouvant attester qu'elles ne peuvent pas porter de masque facial pour des raisons particulières, notamment médicales.</li> </ul> </li> </ul>
<p>Le certificat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'applique aux membres de 16 ans et plus ;</li> <li>• est obligatoire pour l'utilisation des seuls courts intérieurs (pas sur les courts en extérieur).</li> </ul>
<p>Si toutes les personnes présentes dans le club house sont titulaires d'un certificat, on peut renoncer au port du masque facial.</p>
<p>Pour les compétitions à l'intérieur, seules les personnes (joueurs, arbitres) possédant un certificat sanitaire sont autorisées à participer. Le contrôle du certificat sanitaire et de l'identité sera effectué par un membre du Club.</p>

#### 5 Utilisation des installations

Les installations doivent être utilisées conformément aux directives.

Mesures
<p>L'utilisation des courts est réservée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux seuls membres du TCV ;</li> <li>• aux professeurs du club et à leurs élèves.</li> </ul>
<p>Les vestiaires et les douches sont ouverts aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les personnes nées en 2001 et plus jeunes : pas de restrictions de nombre ;</li> <li>- pour les personnes de 12 ans et plus avec port du masque ;</li> <li>- pour les personnes nées en 2000 et plus âgées : 1 personne par 4m2 avec port du masque.</li> </ul>
<p>La capacité du Club House est limitée à 10 personnes simultanément.</p>

#### 6 Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
<p>Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:</p>
<p>Les membres s'engagent à s'inscrire sous leur propre nom et à respecter ceci sur le terrain ;</p>
<p>Toute occupation du court sans exception doit être reportée dans le système de réservation.</p>
<p>La réservation à l'avance des courts est possible grâce aux mesures/systèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de réservation Carol (accessible via le site internet du club) ;</li> <li>• Réservation téléphonique auprès du secrétariat durant les heures</li> </ul>

d'ouverture ;
Les entraînements et cours de l'école de tennis sont annoncés dans le système de réservation ;
Les fiches de présences de l'école de Tennis sont tenues à jour par les professeurs.

## 7 Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection du TC Versoix ont été communiquées le <b>17.09.21</b> aux groupes cibles via les canaux suivants:
Un courriel informant des nouvelles mesures et des démarches à entreprendre est adressé aux membres ;
La mise en application du concept est insérée dans la page "COVID-19, mesures et impacts" du site avec un lien vers le document ;
Un message invitant les membres à consulter le concept de protection est inséré dans la page de réservation des courts ;
Le concept est intégré dans la rubrique "documents" de la bibliothèque du site internet du club ;
La mise en application du concept est communiquée via les réseaux sociaux.

## 8 Autorisation d'utilisation des infrastructures communales

La Ville de Versoix autorise l'utilisation des infrastructures communales dédiées au tennis sous certaines conditions.

Mesures
Afin de garantir une utilisation conforme aux directives du Conseil Fédéral, la Ville de Versoix demande au Tennis Club de Versoix de lui fournir les documents suivants:
Envoi du plan de protection du Tennis Club de Versoix pour la bonne utilisation des infrastructures communales en accord avec les dernières directives ;
La Ville de Versoix attirera l'attention sur d'éventuels abus et elle est habilitée à expulser des personnes de l'établissement. En cas de récidive, l'autorisation d'utiliser les installations sportives sera immédiatement retirée.

## 2 Conclusion

Ce document a été établi par le TC Versoix en date du **16.09.2021**

Personne mandatée COVID-19 pour le TCV,

Gil Pinto-Pereira

Signature:

